

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE L' AISNE**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 8 février 2021**

| NOMBRE DE MEMBRES   |            |            |
|---------------------|------------|------------|
| En exercice         | Présents   | Votants    |
| <b>124</b>          | <b>104</b> | <b>105</b> |
| DATE DE CONVOCATION |            | 02/02/2021 |

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 18 heures 30,  
 Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni  
 au nombre prescrit par la loi, en visioconférence,  
 sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires :

ABDELMADJID Amine, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BOUCANT Stéphanie, BOUDEVILLE Denis, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BOZZANI Eric, BREME Eric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CARLIER Michel, CARPENTIER Alain, CONTOZ Julie, CORDIVAL Gilles, COUTANT Cathy, CRENET Didier, CRESP Alexandre, DELERUE Jean-Marc, DICHY Patricia, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, DUJON Régis, DUPUIS Alice, DURTHALER Jacques, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Francis, FRAEYMAN Georges, FRERE Stéphane, FREX Dominique, GABRIEL Madeleine, GIRARDIN Daniel, GLEIZE Séverine, GOBIET Stéphanie, GUERIN Hubert, HAQUET Jérôme, HAÏ Etienne, HENNION Philippe, HOERTER Michel, HOUÉE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUDI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LÉBOULANGER Emmanuel, LÉDUC Jean-Luc, LEVEQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Eric, MARICOT Anne, MAUTAENT Sylvie, MILANDRI Mélanie, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, ÖKTEN Özlem, OLIVIER Martine, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, SALOT Didier, SCLAVON Jean-Marc, SIMON Fariel, SIMON Martine, THOLON Natacha, VARNIER Vincent, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine, VERDOOLAEGHE Georges, VEROT Vincent, VIET Antoine, YARAMIS Nafis

Conseillers Communautaires suppléants ayant voix délibérative du fait de l'absence d'un conseiller titulaire :

MARQUES Joaquim

Conseillers Communautaires ayant donné procuration :

BONNEAU Chantal pouvoir à JACQUESSON Frédéric

Secrétaire de séance : DUPUIS Alice

**Objet : Commune de COURTEMONT-VARENNES / Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire que :

- La commune de COURTEMONT-VARENNES a, par délibération en date du 11 avril 2016, décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme en remplacement de la carte communale approuvée en 2009 ;
- Le PLU comprend un document intitulé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels.
- Un débat en conseil communautaire sur le PADD du PLU de COURTEMONT-VARENNES s'est tenu le 12 décembre 2017. Compte tenu de l'évolution du projet pour tenir compte d'un projet de réhabilitation et de transformation du château en complexe hôtelier, il convient de débattre sur le nouveau PADD.
- Le projet communal de Courtemont-Varennnes repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un développement équilibré tenant compte du très bon niveau d'équipement et de la présence d'un pôle communautaire, la préservation des espaces agricoles et viticoles, la protection des espaces naturels et des continuités écologiques et la prévention des risques naturels.

Les principales orientations sont conservées, à savoir :

- Encourager le développement de l'habitat ;
- Porter un projet de création d'un pôle de formation agricole ;
- Maintenir l'activité agricole et viticole ;
- Préserver le cadre de vie que ce soit l'environnement naturel, en appliquant une gestion permettant d'augmenter la biodiversité, mais aussi en mettant en valeur le cadre bâti ;
- Tenir compte des risques.

Un second débat sur le PADD doit être organisé pour tenir compte de la volonté communale de permettre la réalisation d'un complexe hôtelier, au niveau du château. Ce projet assurera la préservation du patrimoine, tout en dynamisant l'activité locale.

Monsieur le Vice-Président indique au Conseil Communautaire qu'en application des articles L.151-1 et L.151-2, L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de COURTEMONT-VARENNES.

Monsieur le Vice-Président invite en conséquence le Conseil Communautaire à prendre connaissance du PADD annexé et à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-12 et L. 151-5 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2016 ayant prescrit l'élaboration du PLU et fixé les modalités de concertation ;

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 de la commune de COURTEMONT-VARENNES donnant son accord à la poursuite et à l'achèvement de ces procédures par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu la délibération en date du 13 novembre 2020 de la commune de COURTEMONT-VARENNES émettant un avis favorable sur son projet communal et demandant à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, le nouveau débat sur le PADD du PLU de COURTEMONT-VARENNES ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté par la commune de COURTEMONT-VARENNES ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :**

**ADOpte** le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté par la Commune de COURTEMONT-VARENNES.

*Pour extrait conforme,*



ETIENNE HAY  
2021.02.20 09:08:06 +0100  
Ref:20210217\_113003\_1-4-O  
Signature numérique  
le Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 2

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52